

Le Portugal ouvre le chemin, allons plus loin : régularisation de toutes les personnes migrantes présentes sur le territoire français et de l'Union européenne

Nous vivons aujourd’hui une situation de crise sanitaire mondiale inédite face à laquelle les plus vulnérables d’entre nous sont les plus exposés.

Aujourd’hui environ 500 000 personnes sans-papiers sont présentes sur le sol français, elles sont environ 4 millions sur le territoire de l’Union européenne, vivant souvent dans des conditions précaires inadmissibles et rendant impossible le respect des mesures préconisées par l’OMS pour lutter contre la diffusion du coronavirus.

Le Portugal a décidé d’accorder un titre de séjour temporaire (jusqu’au 30 juin) aux migrant.e.s présent.e.s sur son territoire. Une vingtaine de députés français demande également la régularisation temporaire des sans-papiers présents sur le territoire français pendant l’épidémie de coronavirus ; ils invoquent « une mesure de salubrité publique » face à la « situation dramatique des sans-papiers et des sans-abri ».

Si cette mesure permettra à certain.es personnes sans papiers d’améliorer provisoirement leur situation, elle ne doit pas se faire au détriment de conditions de travail dignes et sécurisées. Nous demandons pour tous les travailleurs et travailleuses, l’application du Code du Travail en y ajoutant les mesures prescrites par l’OMS.

Nous soulevons la question éthique posée par l’embauche temporaire de personnes dites « migrantes » pour pallier la pénurie de personnel en France et la diminution de la main d’œuvre disponible liée à la pandémie et la fermeture des frontières.

Nous soutenons cette mesure minimale, mais nous appelons à aller plus loin. Pour que l’autorisation de séjour ne soit pas qu’un instrument pour déléguer le travail durant la pandémie, il faut que le temporaire devienne permanent.

C’est pourquoi nous demandons qu’une carte de résident soit attribuée à toutes les personnes migrantes, afin de leur permettre d’accéder à un travail et donc à un logement digne.

En Belgique, des associations lancent également un appel demandant la régularisation définitive des étranger.e.s présent.e.s dans les pays de l’Union Européenne.

La régularisation massive et collective des sans-papiers ne génère pas un « appel d’air ». Les régularisations massives passées n’ont pas entraîné de mouvement migratoire particulier, car ce sont avant tout les conditions de vie dans les pays d’origine qui déterminent les flux migratoires. Qu’ils soient africains, asiatiques ou latino-américains, la majorité des flux migratoires sont intra-continentaux et seule une minorité arrive aux frontières de l’Union européenne, atteintes par les migrant.e.s au péril de leur vie. L’argument de l’appel d’air est d’autant plus inadapté à la situation actuelle que les frontières sont actuellement fermées.

Si les dernières régularisations collectives de sans-papiers en France datent de 1981 et 1997, de telles opérations ont régulièrement eu lieu dans d'autres pays européens : en Belgique (1999, 2009), en Espagne (2005) et en Italie (2012). Ces régularisations massives ont toujours eu des effets bénéfiques, autant pour leurs bénéficiaires directs que pour l'économie du pays accueillant et pour sa cohésion sociale (son « vivre-ensemble »).

Nous sortirons bientôt de cette pandémie avec une économie affaiblie, une société en manque de repères et de cohésion, et une crise sociale et humaine dont nous ne pouvons pas encore mesurer l'ampleur.

Parmi les milliers de personnes migrantes présentes sur nos territoires, nombreuses sont celles qui ont une formation et une expérience professionnelles dans des domaines variés et dans lesquels les entreprises de l'Union Européenne manquent de main d'œuvre (bâtiment, industrie, agriculture ou restauration par exemple). Ces compétences et ces expériences, la France et l'UE en auront besoin à la sortie de la crise que nous traversons. Même sans qualification particulière, ces personnes participeront au redressement économique. Quelles que soient les compétences professionnelles ou la formation des personnes migrantes sur notre territoire nous souhaitons qu'ils aient la liberté de trouver leur place dans la société, en égalité de droits avec les autres travailleurs.

Les circonstances exceptionnelles actuelles nous engagent à exiger cette mesure et à l'appliquer rapidement, efficacement, sans controverses, et dans l'intérêt de chacun.

Alors même que la crise sanitaire que nous traversons exige de toutes et tous de faire preuve d'entraide et de solidarité, nous demandons la régularisation via une carte de résident de l'ensemble des personnes migrantes actuellement présentes sur le sol français ainsi que dans tous les pays de l'Union européenne.

« Collectif soutiens/migrants Croix-Rousse - Collège sans frontières Maurice Scève »